

Concours : CPE réservé

Session 2017

Rapport de jury présenté par :
Michel REVERCHON-BILLOT
Président du jury

Sommaire

Sommaire	1
Les chiffres du concours	2
Commentaires et observations du président	3
L'épreuve d'admissibilité	4
L'épreuve d'admission	7
Annexes	13

Les chiffres du concours

Nombre de candidats inscrits	329
Nombre de candidats présents non éliminés	114
Nombre des admissibles	85
Rapport admissibles / nombre de postes	0.97
Nombre de postes	87
Nombre des admis	61
Note sur 20 du dernier admis	11
Liste complémentaire	0

Commentaires et observations du président

Pour cette cinquième édition du concours réservé des conseillers principaux d'éducation, la baisse encore sensible de l'an passé marque le pas. Sur les 329 candidats initialement inscrits, 114 ont effectivement adressé un dossier, ce qui représente un peu plus d'1/3 (contre 1/4 l'an passé). Il n'en demeure pas moins que le vivier demeure trop restreint pour un concours national, même si cette année de nouveau candidats, qui ne réunissaient pas les conditions précédemment, se sont présentés ont ainsi permis un renouvellement.

Dans le cadre de l'étude des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) effectuée dans des conditions similaires à celles de l'an passé par un jury quasi identique dans sa composition, le nombre d'admissibles (85) a été quasiment identique au nombre de postes offerts (87). Cette proportion, favorable pour les candidats, ne doit cependant pas leur laisser penser qu'il n'y a pas de sélection et que l'admissibilité vaut admission !

Les candidats doivent garder à l'esprit que comme dans tout concours, la préparation est essentielle et que l'on n'est pas ici dans une procédure d'intégration. On ne peut qu'inviter les candidats à respecter scrupuleusement les règles de constitution du dossier précisées dans les textes réglementaires et à suivre les recommandations énoncées dans le rapport du jury. La lecture des rapports précédents facilite grandement la tâche de celui qui s'en imprègne. L'admissibilité est relativement aisée pour ceux qui respectent les règles énoncées.

La constitution du dossier est à cet égard essentielle et, malgré leur bienveillance, les commissions ne peuvent accepter des dossiers bâclés, non relus ou incomplets. Les candidats doivent porter la plus grande attention au choix de la thématique de la seconde partie. Ils ne peuvent se contenter de décrire des situations vécues en établissement ; ils doivent être en capacité d'analyser les situations, de prendre du recul, de conceptualiser tout en démontrant leurs connaissances et compétences dans le champ des politiques éducatives.

Quant à l'épreuve d'admission, elle n'est pas non plus une simple formalité où les candidats se contenteraient de raconter leur quotidien. La connaissance des textes, de l'actualité des réformes et la prise de distance sont là encore des qualités que l'on attend des candidats. Le renouvellement du vivier constaté cette année a pu mettre en difficulté les candidats qui se présentaient pour la deuxième ou troisième fois d'autant que ces nouveaux candidats étaient dans la plupart des cas bien préparés. Cette année encore, le jury n'a pu pourvoir l'ensemble des postes offerts avec seulement 61 candidats déclarés admis : compte tenu de la qualité des dossiers et prestations à l'oral, cette décision s'inscrit comme un gage d'exigence vis-à-vis d'un concours qui permet l'accès à un accompagnement formatif et enfin, à une titularisation sur un poste de CPE.

Le concours s'est déroulé à Lyon au collège Jean Moulin Je tiens à remercier, au nom des membres du jury, madame la principale et l'équipe de direction pour leur accueil et la qualité du déroulement des épreuves.

Michel REVERCHON-BILLOT

Inspecteur Général de l'Education Nationale - Président de jury

L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en la présentation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les contraintes de forme et de fond sont rappelées dans la note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 (voir annexe). Les deux parties qui composent le dossier sont clairement définies. La première porte sur le parcours professionnel du candidat, la seconde sur l'analyse de situations d'éducation observées. Le dossier peut être complété d'annexes composées de documents et/ou de travaux réalisés que le candidat juge utile de porter à la connaissance du jury.

Observations du jury sur les dossiers : la forme

D'un point de vue général, les aspects formels de l'exercice sont respectés. L'orthographe et la syntaxe sont d'un niveau correct à satisfaisant. Plus qu'à l'accoutumée, les candidats ont respecté les consignes ce qui laisse à penser que les conseils prodigués dans les différents rapports ont été suivis.

Cette amélioration sensible des productions a pour corollaire la redoutable mise en évidence des manquements de ceux qui ne satisfont pas aux règles de l'exercice.

- Encore quelques dossiers ne respectent pas les règles formelles et qui sont écartés en raison de leur non-conformité (surabondance d'annexes, CV de 3 pages...)
- Des dossiers truffés de fautes d'orthographe, de conjugaison et de syntaxe. (Que ce soit le reflet du niveau de langue du candidat ou de son niveau de préparation, c'est difficilement acceptable.). Une relecture par un tiers s'avère bien évidemment indispensable.
- Des dossiers difficiles à lire par manque de plan construit et structuré.
- Des annexes proposées sans articulation avec le dossier et dont on interroge l'intérêt voire la pertinence dans une démarche de valorisation d'une candidature.

Les meilleurs dossiers ont ainsi présenté, comme pour les autres années, les caractéristiques suivantes :

- un dossier qui dénote un effort certain de présentation et de mise en page, car la qualité de la mise en forme des informations contenues en facilite naturellement l'accès et la compréhension ;
- une capacité à valoriser le fond de leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience par une maîtrise exigeante de la forme : sommaire ; titres et sous-titres mettant en évidence les parties attendues ; espaces entre ces parties ; paragraphes et sauts de lignes ; mots-clés ou expressions importantes en caractères gras ; etc.

- une page de titre qui donne en quelques mots le cœur de la problématique et de la cohérence du contenu ;
- une orthographe maîtrisée, indispensable pour l'exercice du métier, des phrases correctement structurées et compréhensibles, sans longueurs inutiles et complexes, sans vocabulaire abscons mais dans un langage soutenu.
- Une organisation générale du dossier qui témoigne d'une réflexion approfondie voire d'une stratégie de valorisation.

Observations du jury sur les dossiers : le fond

Le parcours professionnel

Il faut rappeler la nécessité aux candidats de construire la présentation de leur parcours professionnel, non pas de manière chronologique, mais de manière à mettre en valeur les compétences développées et les responsabilités assumées lors de leurs différentes expériences professionnelles. Trop de candidats font un descriptif de leurs expériences de leurs différents postes et missions confiées, sans les mettre en perspective et sans prise de recul, sans faire le lien entre les compétences acquises et celles utiles à la fonction de CPE.

Le parcours professionnel n'est pas un curriculum vitae c'est dans tous les cas une analyse, une prise de distance sur l'expérience et une « priorisation » des actions significatives de leur parcours. Pour les dossiers les moins préparés, le niveau de responsabilité ou le positionnement des candidats ne sont pas clairs : ce n'est pas un souci de ne pas avoir été toujours « à l'initiative de » quand on n'occupe pas un poste pérenne dans un établissement, mais il faut mettre en valeur le degré d'implication, la place occupée dans la communauté éducative, les bénéfices qu'on en a tiré... Certains candidats ont donné l'impression de travailler seuls, ce qui ne reflète pas le positionnement recherché. Dans ces dossiers, les valeurs des candidats n'apparaissent pas nettement : la première chose qu'on voudrait leur demander c'est pourquoi ils veulent devenir CPE ? La connaissance du système n'est pas toujours à jour (nous avons eu une candidate qui disait appuyer sa pratique sur la connaissance des textes en se référant à la circulaire des missions de... 1982 !).

Les situations d'éducation

Les situations présentées se rapportent trop souvent à la description d'une expérience ou d'un cas dans laquelle les éléments d'analyse sont peu développés.

On peut regretter un manque de recul et de mise en perspective avec des problématiques éducatives et des enjeux professionnels de l'exercice du métier de CPE qui pénalise les dossiers les plus fragiles.

Pour quelques dossiers, l'analyse s'apparente à une dissertation sur quelques grands principes ou textes éducatifs, en oubliant de faire le lien avec les situations évoquées.

Il arrive même que le jury ait de la difficulté à percevoir concrètement le rôle réellement assumé par le candidat dans les actions décrites.

Les meilleurs candidats ont su articuler les éléments descriptifs à une authentique réflexion éducative contextualisée. Les situations, judicieusement choisies, permettent de mettre en relief les missions du métier de CPE assumées et maîtrisées par le candidat. Sans être forcément originales, les situations sont pertinentes quand elles apparaissent comme des réponses possibles dans le contexte de l'établissement dans lequel elles s'inscrivent.

Dans les dossiers refusés ou discutables, ce n'était pas toujours le cas.

Le jury a apprécié les candidats qui inscrivent leur action dans le mouvement plus général d'un établissement, dans une communauté éducative, plutôt que comme une initiative solitaire ou toute-puissante. Le jury a l'impression que certains candidats ne se préoccupent que de situations isolées d'un contexte plus général et exclusivement d'élèves en difficulté.

Il a également apprécié que l'enthousiasme/l'implication, le positionnement et les valeurs des candidats émergent naturellement tout au long de l'exposé, sans que cela ressemble à une déclaration d'intention plaquée dans leur conclusion.

On notera avec satisfaction que, cette année, les situations aient, dans l'ensemble, été choisies avec pertinence et respectent la dynamique du projet (constat de départ, action(s), évaluation, régulation). Elles sont généralement en lien avec la fonction et les missions du C.P.E. et touchent souvent les problématiques de climat scolaire. Il est parfois regretté le manque d'articulation avec l'ensemble des membres de la communauté éducative et un nécessaire travail en équipe un peu oublié.

L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste en une épreuve d'entretien avec le jury notée sur 20. C'est la seule épreuve notée de ce concours. Elle se déroule en deux parties. Au cours de la première partie, le candidat présente son dossier RAEP pour une durée de dix minutes au plus, avant que le jury n'échange avec lui durant un temps défini de vingt minutes, ni plus, ni moins, afin d'approfondir les éléments contenus dans son dossier. La seconde partie consiste en un exposé du candidat de dix minutes au plus. Il répond à un sujet déterminé par le jury à partir du dossier RAEP et qui touche aux différents champs professionnels du CPE au sein de l'EPLÉ. Le candidat dispose de trente minutes pour préparer cette question avant l'épreuve orale. Puis, durant un temps défini de vingt minutes, ni plus, ni moins, l'entretien avec le jury approfondit les différents points développés par le candidat avant d'élargir le questionnement à l'ensemble des questions professionnelles et institutionnelles relatives au métier de CPE.

Généralités

Observations sur la présentation et la tenue

Les candidats se sont présentés dans une tenue adaptée au contexte du concours. Les codes vestimentaires sont respectés et conformes à ce qu'on peut attendre d'un représentant de l'Etat.

Observations sur l'aisance orale et l'aptitude à la communication

La qualité d'expression est inégale, elle peut être de bonne facture, elle peut hélas être insuffisante avec un langage peu élaboré et un vocabulaire pauvre. Il n'est pas inutile de rappeler que l'oral se prépare et s'exerce !

La capacité du candidat à prendre de la distance par rapport à ses notes tout en restant sur une structure d'exposé préparée augure d'une bonne réussite. L'aisance à l'oral dépend également de la capacité du candidat à gérer son stress et à ne pas confondre vitesse et précipitation.

Le jury déplore quelques présentations inopportunes où des candidats, pour ne rien omettre, suivent un plan entièrement rédigé sur papier et se situent en dehors de toute situation de communication s'enfermant dans un monologue besogneux. Cela nuit clairement au candidat, générant une confusion entre une présentation personnelle claire et sincère et la capacité à réciter par cœur et sans aucune spontanéité, un discours appris et passablement haché. Certains candidats allant jusqu'à marquer maladroitement leur satisfaction d'être arrivés au terme d'une récitation soporifique, MAIS qui respectait le timing et sans s'être trompé dans un texte... que les jurés ne connaissent pas.

Il existe encore une réelle confusion sur les objectifs de la présentation, qui n'est pas une course d'endurance, ni l'occasion de reprendre point par point l'intégralité du dossier.

Les candidats que l'on crédite volontiers de sincérité et de crédibilité sont ceux qui "affrontent" cet exercice sans note, en toute simplicité. A l'inverse, ceux qui utilisent un support de mémoire, qui finalement les dessert, sont amenés à faire leurs preuves durant la suite de l'entretien.

Observations sur la gestion du temps

Sauf à de rares exceptions, le temps est bien géré et les candidats s'inscrivent dans la durée impartie. Il n'est pas inutile de rappeler que le temps doit être consacré principalement à la présentation du dossier et non à une présentation de soi. Le recours à une montre peut s'avérer une aide précieuse.

Observations sur le sens du service public et le positionnement

Les valeurs de l'école et de la république sont connues des candidats qui en défendent majoritairement le sens, mais elles apparaissent parfois de manière assez "plaquée" dans le discours comme une réponse universelle. On peut regretter que les candidats restent dans le déclaratif et que les valeurs qu'ils énoncent n'irriguent pas leurs pratiques ou ne s'incarnent pas dans leurs actions.

La question de la loyauté est sans doute celle qui est abordée avec le plus de réticence en particulier dans la situation de représentation de l'administration.

Observations sur les compétences requises

Les candidats ont bien compris « qu'il était de bon ton » de valoriser le travail en équipe. Ainsi le discours initial va toujours dans ce sens, mais en approfondissant, plusieurs candidats montrent à l'inverse des habitudes de fonctionnement isolé dans leurs pratiques (notamment vis-à-vis des enseignants). On note malgré tout que le travail en équipe est de plus en plus intégré à la réflexion. Cependant, lorsqu'ils pensent à associer les différents partenaires dans leurs propositions, les candidats oublient l'importance de la coéducation – et donc la place des parents - dans le cadre des partenariats.

Cette année, les candidats ont manifesté un vrai souci d'efficacité du service vie scolaire, même si pour certains, l'organisation ne s'appuie pas toujours sur la palette des actions possibles. Le dossier témoigne souvent « d'aptitudes à organiser » ; ces aptitudes demandent à être vérifiées lors de l'échange.

L'aptitude à argumenter et la capacité à donner du sens aux décisions est sans doute l'aspect le plus discriminant dans l'entretien. Il ne suffit pas d'agir, il faut savoir pourquoi on agit et si cette action peut rencontrer l'adhésion. Seuls les "bons candidats" ont su faire preuve de ces aptitudes. Trop souvent, les candidats ont pour seuls arguments un discours très plaqué et sans conviction, omettant de s'appuyer sur des textes, le projet d'établissement, l'éthique professionnelle ..., fondant leurs analyses et leurs réponses sur leurs seules logiques personnelles et sans être en mesure d'étayer.

L'aptitude à évoluer est également un point discriminant pour déceler les très bons candidats. Alors qu'ils cherchent à être titularisés dans une fonction qu'ils exercent déjà, les candidats pêchent (par humilité ou manque d'ambition) à se projeter au-delà de l'obtention du concours, une perspective nécessitant pourtant une réflexion professionnelle préalable à anticiper dans la présentation.

Essence même de l'échange, la façon d'être du candidat détermine assez justement s'il stimule ou non l'envie des professionnels du jury de travailler avec lui. Cette partie de l'évaluation peut aussi

bien se révéler rédhibitoire ou rattraper le reste. Seuls les candidats qui manquent alors de sincérité, d'écoute, d'affirmation de soi ou de réalisme sont sanctionnés. La spontanéité compensant parfois le manque de préparation à cet exercice de forme qu'est l'oral.

Précisions plus spécifiques en fonction des deux parties

Première partie

Pertinence des réponses lors de l'échange sur le dossier

C'est la partie la plus réussie par les candidats. Le travail du dossier, en amont de l'épreuve, permet aux candidats de se préparer à un ensemble de réponses. Il est à noter cependant qu'en élargissant les questions au-delà du sujet du dossier, des approximations apparaissent traduisant parfois une impréparation certaine du concours. Le principal intérêt de l'échange pour le jury est de pouvoir amener le candidat à être autonome par rapport à son dossier (qui le sécurise) et de le placer en situation concrète de professionnel échangeant avec des collègues. Si les candidats fragiles restent très en retrait dans ce débat ouvert, les bons candidats se révèlent à la fois dans l'écoute, dans le positionnement et dans l'appropriation de la fonction et de l'échange. La grande majorité des candidats retenus a apporté des réponses pertinentes à ces échanges en se montrant capables de maîtriser les sujets du dossier et les questions en prolongement.

Les meilleurs candidats ont su ajuster leurs réponses en distinguant dans le questionnement ce qui relève des missions, des fonctions et des tâches relatives à l'exercice du métier de CPE. Les membres du jury apprécient par ailleurs que les candidats connaissent les textes incontournables et qu'ils s'appuient sur eux dans leur pratique (loi d'orientation et circulaires de préparation de rentrée).

Connaissances et compétences mises en évidence :

De manière générale, les candidats savent mettre en avant les connaissances et les compétences contenues dans leurs dossiers. Pour autant, lors de l'échange, il apparaît que certains bénéficieraient favorablement d'une formation complémentaire à l'issue du concours.

Une distinction marquée apparaît entre les candidats qui font montre d'une bonne connaissance des évolutions récentes du système, notamment autour de la réforme de l'enseignement obligatoire et ceux dont les réponses restent ancrées dans des connaissances non actualisées. Les meilleurs dossiers expriment la capacité des candidats à projeter les compétences acquises dans les différents domaines de responsabilités qu'ils occuperont au sien de l'EPL.

Mise en perspective des éléments contenus dans le dossier :

La plupart des candidats se contente de restituer le contenu du dossier et reste dans la description sans prendre le recul et la hauteur qu'exige le niveau des responsabilités futures pour des cadres.

Trop souvent ignorée, la mise en perspective, la projection ou le développement de problématiques secondaires éventuellement soulevées dans les dossiers n'apparaît pas.

La bonne maîtrise des contenus des dossiers est un préalable indispensable à une mise en perspective satisfaisante lors de l'échange avec le jury.

Seconde partie

Traitement de la question posée

Dans la plupart des cas la question posée est assez générale pour permettre aux candidats de développer ses réponses, pour autant, il est encore rare que les candidats tirent de cette question une problématique à laquelle ils vont fournir des éléments de réponse.

C'est en fonction de leurs aptitudes à gérer la difficulté de l'exercice, que les bons candidats ont su définir les termes, analyser les enjeux, cibler les obstacles et investir la question en tant que CPE.

En revanche les candidats peu assurés n'ont pas bien compris la question et ont plaqué des réponses institutionnelles « toutes faites » apparaissant comme des CPE parfois déresponsabilisés, souvent "observateurs/commentateurs" d'une situation, et faisant appel à d'autres acteurs du système pour la résoudre.

Il serait préférable que les candidats sachent avouer "je ne sais pas mais je saurais me renseigner", ce qui reste une très bonne réponse dans certains cas, plutôt que de s'engouffrer tête baissée dans des situations inextricables. Ne pas savoir et prendre conseil reste toujours une meilleure option que de commettre des erreurs mettant en danger un élève ou un établissement.

Connaissance du système éducatif

La plupart possède une connaissance correcte voir bonne du système éducatif, même si des approximations, malgré l'expérience, perdurent.

L'écart entre les candidats s'est creusé dans cette partie, entre ceux qui récitent une loi, un texte et ceux qui essaient d'expliquer les raisons et le sens d'une réforme. Il est également important que les candidats s'imprègnent d'une actualité autour des questions éducatives et parviennent à s'en servir pour éclairer leurs pratiques de CPE.

Connaissance du métier de CPE et du contexte de l'exercice du métier

Si le climat scolaire est connu dans sa définition et ses grandes lignes, la moitié des candidats témoignent, dans leurs pratiques, d'un manque de vision concernant le climat scolaire, isolant très souvent le pôle Vie Scolaire (et le(s) CPE) du reste de l'établissement, voire se mettant en opposition avec les équipes enseignantes.

Sur des situations d'urgence nécessitant une réaction immédiate du CPE, la plupart des candidats doit être poussée par le jury pour intervenir concrètement et formuler des pistes d'analyse et d'action intéressantes.

Une distinction s'opère entre les "bons candidats", qui définissent leur place et leurs rôles (voire leur positionnement) de manière générale par rapport à la fonction, puis illustrent leur pensée par des exemples concrets dans leur établissement d'exercice, des "candidats moyens" qui partent de leur pratique professionnelle pour définir la fonction de CPE et ne projettent pas celle-ci en dehors de leur fonctionnement actuel. Dans la mesure où chaque établissement est empreint de pratiques éducatives spécifiques, le CPE est amené à s'adapter et à faire évoluer ces pratiques avec "un socle de base" personnel, mûri sur sa fonction, sa place et ses rôles. Sans que cela soit réhibitoire, trop de candidats manifestent des connaissances partielles par manque de formation ou d'information sur leur fonction (la circulaire du 10-08-2015 reste peu évoquée) et ne présentent qu'une vision partielle de celle-ci.

Participation aux politiques des projets de l'établissement (notamment projet de vie scolaire)

En général les candidats sont impliqués dans le projet de vie scolaire, moins dans d'autres projets. Seuls les très bons candidats, optant pour des prises de recul constructives, ont été aptes à élaborer des diagnostics sur leur(s) action(s) et s'inscrire dans une démarche de projet. Une majorité de candidats, actif dans le cadre de leur dossier, n'a pas le réflexe de projeter son action dans la continuité éducative d'une politique d'établissement. Le jury rappelle que les candidats doivent démontrer leur capacité à s'inscrire dans une politique éducative de l'EPL. Conseillers de la communauté éducative, ils sont aussi bien capables d'impulser que d'entraîner. Acteurs à l'interface de plusieurs métiers, ils doivent d'abord manifester leur capacité à s'insérer dans une complexité, celle de l'établissement, de ses partenaires et de son environnement.

Participation à l'élaboration des indicateurs de pilotage de l'établissement

La plupart des candidats "moyens" se présente comme de bons exécutants, loyaux et disciplinés, mais pas comme des cadres, forces de proposition. Par omission, réserve (ou parce que cela illustre la réalité), la majorité des candidats se montre peu active sur la partie pilotage. Cela dit, il est difficile de mesurer leur part d'implication réelle en dehors du cadre de l'oral.

Connaissance de l'adolescent

Les candidats sont, dans leur grande majorité, très soucieux de leur comportement face à des adolescents et mettent en pratique leurs connaissances dans ce domaine que ce soit en termes d'écoute ou de prise en charge.

Comme pour les précédentes sessions, le jury relève que l'orientation et ses enjeux constituent un domaine trop méconnu, de même que le concept de « climat scolaire » qui reste flou et mal maîtrisé. Enfin il n'est pas concevable de se présenter à ce concours sans avoir une connaissance précise des derniers textes réglementaires, notamment ceux concernant le métier auquel on aspire (circulaire 2015-139 du 10-08-2015 notamment).

Conclusion

Le jury rappelle donc que ce concours doit être préparé comme tout concours national. Il souhaite aussi rappeler comme pour les sessions précédentes :

- La nécessité de présenter un dossier formellement élaboré ;
- La nécessité de présenter une situation problématisée et pertinente ;
- La nécessité de répondre au jury dans un cadre réellement interactif à l'oral ;
- La nécessité d'argumenter et de proposer des réponses élaborées et complexes ;
- La nécessité de porter les valeurs de la République et de son Ecole ;
- La nécessité de connaître le système éducatif dans ses grands enjeux ;
- La nécessité de replacer la profession de CPE dans une dimension de conseiller de la communauté éducative.

Ce sont autant de conditions impératives à la réussite du concours et au-delà, à la réussite dans le métier.

Comme dans les précédents rapports, le jury ne saurait trop encourager les candidats à élargir leur représentation du métier et à observer d'autres situations professionnelles, soit dans un établissement de nature très différente du leur, soit dans un service académique ou territorial.

Annexes

Note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 (extrait)

Concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation

A. Épreuve d'admissibilité

Épreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège ou en lycée, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative.

Cette analyse devra mettre en évidence les actions conduites, les objectifs, les résultats, les contraintes et, plus largement, les problématiques rencontrées dans le cadre de la situation décrite. Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de la situation décrite ;
- la maîtrise des enjeux éducatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix et des modalités d'action ;
- l'aptitude du candidat à se situer dans un environnement professionnel dans le contexte d'un établissement d'enseignement du second degré ;

- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

B. Épreuve d'admission

Épreuve d'entretien avec le jury.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties.

1. Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes.

2. Seconde partie de l'épreuve

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet ressortissant aux domaines d'intervention du conseiller principal d'éducation dans le contexte de l'EPL et pour lequel il demande au candidat de répondre à une question destinée à vérifier ses connaissances et aptitudes professionnelles en matière d'éducation. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat ainsi que son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences et aptitudes pour l'organisation et l'animation de la vie scolaire et la réussite de tous les élèves.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Bibliographie indicative

Ouvrages

AFAE (ouvrage collectif), Le Système éducatif français et son administration (12ème édition), Association française des administrateurs de l'éducation, Paris, 2011.

Bidar, Abdennour, Les tisserands, Les Liens qui libèrent, 2016. Catherine Blaya, Décrochages scolaires –l'école en difficulté, de Boeck, 2010

Debarbieux Éric, Les Dix Commandements contre la violence à l'école, Odile Jacob, 2008.

Delahaye Jean-Paul (coordonné par) Le Conseiller principal d'éducation; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2009.

Dubet François, Duru-Bellat Marie, Vérétoit Antoine, Les sociétés et leur école, Seuil, 2010.

Dubet François, Les places et les chances. Repenser la justice sociale, Coll. La République des idées, Éd. du Seuil, 2010

Kerrero Christophe, Ecole, démocratie et société, Au fil du débat, Berger-Levrault, 2016

Picquet Alain et Vitali Christian (coordonné par), De la vie scolaire à la vie de l'élève, CRDP de Bourgogne, 2007.

Prairat Eirik, La Sanction en éducation, Puf, Que sais-je?, 2011.

Revault D'Allonnes Myriam, Le Pouvoir des commencements, Essai sur l'autorité, Seuil, 2006.

Saget Pierre, Principes pour l'élaboration d'une politique éducative d'établissement, rapport d'inspection générale, rapport 2011-049, 2011

de Singly François, Les Adonaissants, Pluriel, 2006.

Schnapper Dominique, Qu'est-ce que la citoyenneté?, Paris, Gallimard, 2000.

Christine, Martinot Delphine, Le Défi éducatif, Des situations pour réussir, Armand Colin, 2005.

Van Zanten Agnès, L'École de la périphérie, Puf, Le lien social, 2001.

Revues

La revue de la vie scolaire, association nationale des conseillers principaux d'éducation.

Revue des Administrateurs de l'éducation (AFAE)

Education et management

Les cahiers pédagogiques

Sites

Site de l'ANCPE, www.ancpe.com

Le site climat scolaire, <http://www.reseaucanope.fr/climatscolaire/accueil.html>